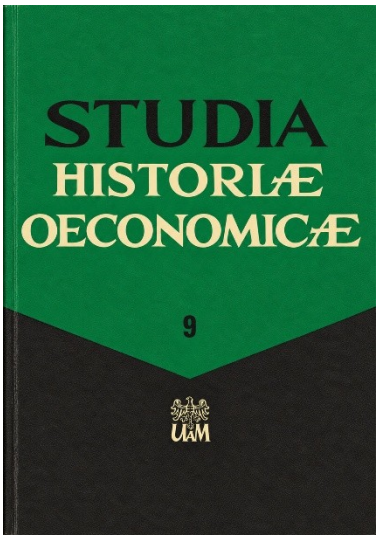


Łuczak, C. (1974) 'Recrutement d'ouvriers sur les territoires polonais pour les travaux forcés dans le Reich au temps de l'occupation hitlérienne', *Studia Historiae Oeconomicae*, 9, pp. 299–312.

https://doi.org/10.14746/sho.1974.09.1.018

Text of article:
https://pressto.amu.edu.pl/index.php/sho/article/view/57947

The text was digitised from an earlier printed edition of *Studia Historiae Oeconomicae*. The digitisation process involved scanning, automated optical character recognition (OCR), and subsequent manual verification of the recognised text. The original source material is held by the Collegium Historicum Library at Adam Mickiewicz University, Poznań.
bch.amu.edu.pl

The task was carried out within the framework of the competition "Social Responsibility of Science II – Support for Scientific Libraries". The project entitled "Digitization of archival editions of scientific journals collected by the Library of the Coll. Historicum of Adam Mickiewicz University". The project was co-financed from state budget funds granted by the Minister of Science within the framework of the Programme Social Responsibility of Science II. Support for Scientific Libraries (agreement no. BIBL/SP/0092/2024/02 of 05.12.2024).

Total value of the project: PLN 247,236.00. Amount of co-financing: PLN 220,836.00.









STUDIA HISTORIAE OECONOMICAE
UAM Vol. 9 — 1974 Poznań 1974

Czesław Łuczak (Poznań)

RECRUTEMENT D'OUVRIERS SUR LES TERRITOIRES POLONAIS POUR LES TRAVAUX FORCÉS DANS LE REICH AU TEMPS DE L'OCCUPATION HITLÉRIENNE

Avec l'avènement de Hitler au pouvoir les préparatifs de guerre ont commencé à occuper une place de plus en plus importante dans les activités de l'Etat allemand. Chaque année l'armée croissait en nombre, l'industrie des armements subissait un essor grandissant, le réseau de routes, surtout stratégiques, devenait plus dense et plus moderne, de nouvelles fortifications furent érigées. Telles et autres entreprises des autorités hitlériennes faisaient augmenter la demande de la main d'oeuvre, surtout hautement qualifiée. Il était difficile d'en trouver parmi tous ces ouvriers qui sollicitaient du travail. C'est pourquoi pour satisfaire les besoins en cadres il s'agissait non seulement d'embaucher des personnes qui n'avaient jamais travaillé, mais de diriger aussi des travailleurs engagés à d'autres emplois à ces postes, où ils auraient pu faire preuve de leurs aptitudes professionnelles — soit là ou ils auraient été indispensables pour la réalisation de tâches de caractère militaire. Afin de coordonner le marché du travail et d'assurer l'afflux de la main d'oeuvre aux sections de l'économie, considérées officiellement comme en ayant surtout besoin, les autorités hitlériennes, par un arrêté du 26 mai 1935, ont introduit en Allemagne l'obligation du travail, tout en réorganisant l'appareil de l'Etat qui devait s'occuper des questions d'embauchage. On a conféré un rang supérieur aux bureaux de travail qui existaient déjà, en les subordonnant dès 1938 au Ministère du Travail du Reich (Reichsarbeitsministerium). A partir de ce moment le ministère devait s'occuper de la totalité des affaires ayant trait à la politique de l'emploi; il était tenu, entre autres, d'élaborer des plans à long terme prévoyant l'embauchage pour le bénéfice du Reich de la main d'oeuvre étrangère, donc des ouvriers provenant des pays conquis. La conception de l'emploi, en cas de guerre et de son déroulement propice pour l'Allemagne, de la main d'oeuvre composée de nationalités autres que la nationalité allemande fut fort ancrée dans les esprits des autorités suprêmes du parti et de l'Etat allemand. Hitler lui-même en donna l'expression en déclarant le 23 mai 1939 la nécessité de faire participer la population des territoires non-allemands aux travaux menés dans le Reich. Dès 1938 le commandement suprême de la Wehrmacht s'occupait aussi de

l'emploi des prisonniers de guerre dans l'économie du Reich[1]. Les autorités allemandes ne se limitaient pas aux plans, mais c'est avec conséquence qu'elles les réalisaient à chaque occasion venue. L'Autriche peut en servir d'exemple: peu après que l'armée hitlérienne ait franchi sa frontière, on força aux travaux dans le Reich 100 mille personnes, dont environ 10 mille ingénieurs[2].

L'embauchage du maximum d'étrangers, tout en ménageant les réserves propres de la main d'oeuvre, est devenu après le déclenchement de la guerre la devise principale des autorités hitlériennes dans leurs activités relatives à la demande accrue d'ouvriers. Cette situation résultait surtout de la nécessité de combler les lacunes dans les établissements de travail, à la suite de l'incorporation de nombreux travailleurs dans l'armée ainsi que de l'accroissement de la production pour les besoins de la guerre. La réalisation de cette devise par les Allemands n'était possible que grâce aux victoires remportées par eux dans la première phase de la guerre, et grâce à l'occupation des pays dont la population fut mise à la disposition des autorités suprêmes du Reich, responsables de la politique de l'emploi. Ces autorités n'avaient aucun scrupule pour élaborer un système précis de recrutement de la main d'oeuvre, prevoyant sur les territoires de la Pologne, de l'URSS et de la Serbie des méthodes très radicales, et beaucoup moins sévères dans les pays conquis de l'Europe Occidentale et de la Scandinavie. On prévoyait, en outre, de faire venir des ouvriers au Reich sur la base d'accords conclus avec les pays satellites de l'Allemagne hitlérienne et certains autres pays neutres. Les principes essentiels de ce système n'avaient subi en temps de guerre aucun changement radical. Cependant, lorsque l'exécution des plans de production était menacée par le manque de la main d'oeuvre, par la situation sur le front, par l'action du maquis, soit par les divergences d'opinion de l'élite hitlérienne quant à certains principes de la politique réalisée par rapport aux nations assujetties, alors la terreur exercée au cours du recrutement de la main d'oeuvre devenait plus intense. Les moyens de propagande pour le transfert aux travaux dans le Reich, ainsi que la structure d'organisation de l'appareil administratif s'occupant des problèmes de l'emploi subissaient aussi des modifications.

Responsable de ce que le nombre demandé d'ouvriers soit fourni à l'économie du Reich fut, dans les premières années de la guerre, le président du bureau de travail du Reich (Reichsarbeitsamt), le dr Syrup. Après sa mort,

[1] K. Drobisch, D. Eichholtz, *Die Zwangsarbeit ausländischer Arbeitskräfte in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. Moskau 1970, p. 2 - 3; H. Szurgacz, *Przymusowe zatrudnienie Polaków przez hitlerowskiego okupanta w latach 1939 - 1945* (L'embauchage forcé des Polonais par l'occupant hitlérien dans les années 1939 - 1945). Wrocław—Warszawa—Kraków—Gdańsk 1971, p. 23.

[2] N. Schausberger, *Mobilisierung und Einsatz fremdländischer Arbeitskräfte während des Zweiten Weltkrieges in Österreich*. Wien 1970, p. 1.

en 1941, on nomma son successeur le dr Werner Mansfeld. Ces deux présidents du bureau de travail du Reich effectuaient le recrutement de la main d'oeuvre par l'intermédiaire de postes fondés dans les pays conquis, postes qui leur étaient subordonnés, en cela les bureaux de travail. En Europe Occidentale, de même qu'au Danemark et en Norvège, ils s'appuyaient sur les déclarations bénévoles de la population locale, soumise tout au plus à une pression économique et morale. Par contre, en Pologne et en URSS la contrainte physique fut appliquée dès le début. Les nombreux bureaux de travail, disséminés sur le territoire de ces deux pays, eurent à leur disposition d'importantes forces policières et parfois même la Wehrmacht. Celles-ci participaient à des rafles, organisées en masse, et veillaient avec brutalité à ce que les dispositions des autorités hitlériennes relatives aux déportations individuelles pour les travaux dans le Reich soient exécutées. Les premiers ouvriers, polonais et soviétiques, déportés en Allemagne furent victimes du recrutement forcé. Il est vrai que pendant toute l'occupation, tant en Pologne qu'en URSS, il y eut une propagande pour le départ bénévole au travail et les moyens matériels n'étaient pas ménagés à cette fin, mais cette action n'apporta pas les résultats attendus à cause de l'opposition décidée de la société. Néanmoins, pour des raisons politiques et économiques, les autorités allemandes n'y ont pas renoncé jusqu'à la fin de la guerre[3]. L'obtention d'une quantité d'ouvriers conforme aux plans en voie de recrutement bénévole assurerait aux autorités hitlériennes des profits immédiats tels que: l'étouffement de la critique que les déportations forcées provoquaient dans le monde; l'élimination d'une des raisons d'indignation de la population sous l'occupation; la libération d'importants détachements de la police et de l'armée de leur participation aux actions organisées par les bureaux de travail, ce qui aurait permis de les employer à d'autres tâches; la baisse évidente des frais de recrutement. L'appareil hitlérien d'occupation comptait, en outre, sur un rendement plus efficace des travaux bénévoles que forcés. A l'issue de l'échec de l'action de recrutement basée sur le principe de spontanéité les autorités allemandes ont déporté aux travaux forcés dans le Reich jusqu'à la fin de l'occupation des millions de ressortissants soviétiques et polonais, contre leur volonté et sans égard au sexe, y inclus des enfants.

Il s'ensuit la question du nombre d'habitants des territoires polonais sous l'occupation, déportés aux travaux forcés dans le Reich. A l'appui des sources qui se sont conservées on ne pourrait y répondre avec précision. Nous ne disposons que de données relatives aux déportations des habitants du Gouvernement Général, et encore approximatives; il nous manque, cependant, de chiffres concernant les territoires annexés au Reich. Nous possédons

[3] G. Eisenblätter, *Grundlinien der Politik des Reiches gegenüber dem Generalgouvernement 1939 - 1945*. Frankfurt am Main 1969, p. 324 - 326; G. Janssen, *Das Ministerium Speer*. Berlin, Frankfurt, Wien 1968, p. 60 et 83.

aussi des relevés de statistique relatifs aux personnes embauchées dans diverses périodes de temps sur le territoire du Reich, divisées en deux catégories: celles qui provenaient des territoires annexés et celles du Gouvernement Général. Pourtant les donnés en question illustrent seulement l'état d'ouvriers travaillant en Allemagne le jour donné et ne disent rien au sujet des changements survenus entretemps. Nous ne savons rien combien de personnes sont rentrées dans leur pays à cause d'incapacité au travail, combien d'ouvriers des travaux forcés sont morts pour diverses raisons pendant leur séjour au Reich, combien ont été déportés dans des camps de concentration ou jetés en prison. Ces inconnues rendent difficile l'établissement du nombre exact de déportés; nous entreprenons, néanmoins, un essai de calcul des dimensions de déportations de la population aux travaux forcés dans le Reich. 1 214 mille personnes ont été déportées du Gouvernement Général et de la région de Białystok jusqu'au 7 juillet 1944, tandis que 67 mille pendant l'Insurrection de Varsovie[4]. Le nombre total de déportés s'élève donc à 1 281 mille.

En ce qui concerne les habitants des territoires annexés de nationalité polonaise, 609 309 personnes auraient travaillé au Reich le 30 septembre 1944 — d'après les données officielles[5]. Il faudrait ajouter à ce chiffre ces personnes qui, pour des raisons de maladie incurable ou d'infirmité, étaient rentrées plus tôt. Dans le Pays de la Warta, par exemple, il y en a eu 9 729 personnes en 1942 et 5 389 personnes en 1943[6]. Si l'on admet pour les autres années, c'est-à-dire 1940 - 1941 seulement 9 mille de personnes rentrées, donc le même nombre qu'en 1942, et 5 mille pour 1944, nous aurons environ 37 mille personnes au total qui sont rentrées au Pays de la Warta. Des ouvriers des travaux forcés retournaient aussi sur les autres territoires annexés (parfois à la suite de l'inscription de leurs parents sur la liste nationale allemande), beaucoup ont péri, aussi à la suite de bombardements; un nombre important concerne ceux qui se sont trouvés dans les camps de concentration et dans les prisons, et n'ont pas été comptés dans les relevés de statistique. Nous ne commettrons pas d'erreur, probablement, en évaluant le nombre de ces personnes à 10% de l'état des travailleurs employés en septembre 1944. Au nombre d'ouvriers des territoires annexés, travaillant au Reich le 30 septembre 1944, nous ajouterons donc 60 mille personnes. Ainsi les Allemands auraient déporté aux travaux forcés des territoires incorporés au Reich 670 mille Polonais au total, y compris les personnes transférées en Allemagne par la Centrale de Transplantation (Umwandererzentrale). Hormis

[4] E. Seeber, *Zwangsarbeiter in der faschistischen Kriegswirtschaft*, Berlin 1964, p. 141 - 144.

[5] Der Arbeitseinsatz, 1944, No 11/12, p. 10.

[6] Archiwum Głównej Komisji Badania Zbrodni Hitlerowskich w Polsce, Warszawa (cit. AGKBZHwP) (Archives de la Commission Principale pour l'Examen des Crimes Hitlériens en Pologne) — Der Reichsstatthalter im Reichsgau Wartheland No 346 an 1944.

les Polonais les autorités hitlériennes ont déporté des territoires incorporés au Reich 36 mille travailleurs, désignés par elles comme étant „d'une autre nationalité", donc ni polonaise ni allemande. Cette désignation ne devrait pas nous induire en erreur, car elle camouflait, entre autres, des Kachoubes ainsi que de Masures des régions de Działdowo et de Suwałki. Conformément à leur politique, les Allemands voulaient en faire de force des nationalités distinctes[7]. Tout compte fait, environ 700 mille personnes ont été déportées aux travaux forcés dans le Reich des territoires annexés.

En plus, environ 300 mille ci-devant prisonniers de guerre polonais travaillaient en Allemagne. On leur conféra le status d'ouvriers civils en les contraignant à rester au Reich[8]. C'est ainsi qu'ils étaient devenus des forçats.

La plus grande difficulté consiste à préciser le nombre de la population déportée au Reich des territoires d'au-delà du fleuve Bug. Quelques publications l'avaient évaluée de 500 à 518 mille[9]. Czesław Madajczyk estime ces données numériques comme étant trop élevées, mais il ne fournit pas d'autres évaluations[10]. La question est de savoir, si le nombre de 500 mille déportés des territoires d'au-delà du Bug, publié par le Bureau de Réparations de Guerre, ne serait-il pas en réalité trop élevé? Nous ne connaissons, hélas, ni les bases ni les méthodes de ces calculs. Nous savons, par contre, qu'avant le déclenchement de la guerre ces territoires étaient habités par presque 6 millions de personnes. En déduisant les Juifs qui, soit avaient été assassinés par les Allemands, soit avaient quitté ces territoires avant que la Wehrmacht les eût occupés, 5 millions de personnes s'étaient trouvées sous l'occupation hitlérienne. Elles étaient de nationalité: bielorusse, ukrainienne, lithuanienne et polonaise[11]. A quelques exceptions près les autorités hitlériennes ont déchaîné contre elles une terreur impitoyable, pratiquée aussi à l'occasion du recrutement de la main d'oeuvre aux travaux forcés en Allemange. Les rafles et les requisitions de tous les gens nés la même année, ainsi que les méthodes brutales de recrutement y étaient un phénomène quotidien.

L'intensité des déportations sur ces territoires pouvait avoir pour consé-

[7] Bundesarchiv Koblenz (cit. BA Koblenz) — R 43 II/548a, p. 71 - 72; Staatsarchiv Leipzig — Polizeipräsidium Leipzig No 4012, p. 21 du 3 IX 1940; Cz. Madajczyk, *Polityka III Rzeszy w okupowanej Polsce* (La politique du III ème Reich en Pologne sous l'occupation). T. I et II. Warszawa 1970. T. I, p. 251 - 252.

[8] Cz. Madajczyk, *Polityka...*, T. I, p. 251 - 252.

[9] S. Datner, *Wywóz ludności polskiej na roboty niewolnicze do Niemiec* (Déportations de la population polonaise aux travaux forcés en Allemagne). Bulletin de GKBZHwP, XVI, 1967, p. 17 - 64. Warszawa, p. 35 - 37.

[10] Cz. Madajczyk, *Polityka...*, T. I, p. 251.

[11] BA Koblenz — R 58/697, p. 89 - 91 du 29 V 1942; Mały Rocznik Statystyczny (Petit Annuaire de Statistique), IX, 1938, p. 22 - 23. Au nombre de la population de 1931 fut ajoutée la natalité des années 1932 - 1938.

quence le transfert en Allemagne de 10% de toute la population y habitant, c'est-à-dire d'environ 500 mille personnes. Le Pays de la Warta[12] et le Gouvernement Général[13] ont même dépassé cet indice. En ce qui concerne les territoires d'au-delà du Bug, les données numériques relatives à Wilno indiquent la probabilité du même indice. De cette ville, la plus importante au-delà du Bug, rien qu'entre le 1 mai et le 3 juillet 1942, les Allemands ont déporté aux travaux forcés dans le Reich 22 mille personnes environ, presque uniquement des Polonais et, en septembre et octobre 1943 — 8 470 ouvriers. Seuls ces deux chiffres, qui ne comprennent pourtant pas toute la période de l'occupation, indiquent que plus de 30 mille personnes auraient été déportées de Wilno, ce qui ferait 10% de toute sa population d'avant guerre[14]. Dans l'optique de ces données comparatives on pourrait, sans risque de commettre une grave erreur, reconnaître la justesse des estimations du Bureau de Réparations de Guerre par rapport aux territoires d'au-delà du Bug. Ce même chiffre fut fourni par J. Bühler au cours de son procès[15].

Dans les estimations de l'étendue des déportations aux travaux forcés, effectuées jusqu'à ce jour, on a passé sous silence tous ceux qui ont été transférés contre leur volonté du Pays de la Warta en France sous l'occupation pour y travailler. D'après les données officielles le nombre de ces personnes s'élevait à 23 512[16]. La façon dont elles étaient traitées ne différait point des conditions de vie des autres Polonais qui travaillaient dans d'autres pays incorporés au Reich, comme p.ex. la région des Sudètes et l'Autriche; c'est pourquoi nous les comptons aux ouvriers forcés.

Une autre catégorie de personnes, ne faisant pas en principe l'objet de nos considérations, constituaient ces prisonniers de guerre polonais qui n'avaient pas accepté le status de travailleur civil et qui, néanmoins, ont été dirigés à des travaux divers. En janvier 1942 leur nombre s'élevait à 31 430, et puis en août 1944 il tomba à 28 366[17].

En somme, pendant la seconde guerre mondiale on a contraint aux travaux dans le Reich environ 2 810 mille habitants de la Pologne dans ses frontières de 1938. Tous n'y ont pas passé tout le temps de la guerre, quelques uns y sont restés seulement plusieurs semaines ou mois, libérés parfois d'un travail à plus

[12] Der Arbeitseinsatz, 1944, No 11/12, p. 10; Cz. Madajczyk, *Polityka...*, T. I, p. 235 - 236.

[13] Cz. Łuczak, *„Kraj Warty" 1939 - 1945* („Le Pays de la Warta" 1939 - 1945), Poznań 1972, p. 60 et 80.

[14] Archives de l'Institut d'Histoire du Parti Warszawa (cit. AZHP) — Delegatura Rządu Rzeczypospolitej na Kraj (Bureau du Délégué du Gouvernement Polonais pour le Pays) No 202/III, T. 121, p. 3 du 17 XI 1943; BA Koblenz — R 58/698, p. 18 - 19 du 3 VII 1942; S. Datner, *Wywóz ludności...*, p. 35 - 37.

[15] S. Datner, *Wywóz ludności...*, p. 35 - 37.

[16] Instytut Zachodni (I. Z.) (Institut Occidental) Poznań — Dok. I-566.

[17] Der Arbeitseinsatz, 1942, No 5, p. 12; 1944, No 10, p. 23.

Le nombre de personnes déportées aux travaux forcés de la Pologne (dans ses frontières de 1938) et de prisonniers de guerre polonais embauchés au Reich

Déportés aux travaux forcés	Nombre d'ouvriers en milliers
Du Gouvernement Général et de la région de Białystok (jusqu'au 7 juillet 1944)	1 214
de l'Insurrection de Varsovie	67
Polonais des territoires incorporés	670
personnes „d'une autre nationalité" des territoires incorporés	36
des territoires d'au-delà du Bug	500
ci-devant prisonniers de guerre polonais qui ont accepté le status d'ouvriers civil	300
du Pays de la Warta en France	23,5
Ouvriers civils — au total	2 810,5
Prisonniers de guerre embauchés	31
Ouvriers civils et prisonniers de guerre — au total	2 841,5

Source: BA Koblenz — R 43 II/548a, p. 71 - 72; Der Arbeitseinsatz, 1942, No 5, p. 12; 1944, No 11/12, p. 10; Der Prozeß gegen die Hauptkriegsverbrecher vor dem Internationalen Militärgerichtshof Nürnberg 1947 - 1949, t. XXIX, p. 724; I. Z. -Dok. I-566; Datner S., *Wywóz ludności*... ..., p. 33 - 37; Madajczyk Cz., *Polityka*... t. I, p. 251 - 252; Seeber E., *Zwangsarbeiter*..., p. 141 - 144.

long terme, soit par une grave maladie, soit par la mort prématurée faisant cesser leur tourment. Pour toutes ces raisons il y avait, dans les années respectives, un assez grand décalage entre le nombre total de personnes déportées aux travaux et l'état actuel d'emploi des ouvriers forcés au Reich. Dans la dernière période de la guerre cette différence s'exprimait par le chiffre de plusieurs centaines milliers de personnes.

La déportation en Allemagne comprit, selon la région du pays, un pourcentage différent de la population. Pour le Pays de la Warta il s'élevait à 12,2%, tandis que pour le Gouvernement Général jusqu'au mois de juin 1943 à 7,42%, et jusqu'à la fin de 1944, y compris la région de Białystok — à 10,3%. Le niveau des déportations était le plus bas en Silésie et en Poméranie à la suite du fait, que les Allemands y faisaient inscrire les Polonais sur la liste nationale allemande, ce qui les exemptait automatiquement du devoir de travail au Reich. En ce qui concerne ce groupe de la population, on ne déportait qu'exceptionnellement les familles de déserteurs de la Wehrmacht aux travaux forcés en Allemagne. En outre, en Silésie les déportations étaient freinées par une demande importante de la main d'oeuvre, éprouvée par l'industrie locale. C'est pour ces raisons que le pourcentage de personnes déportées aux travaux forcés de la Silésie et de la Poméranie atteignit 3,5% environ de toute la population polonaise habitant ces territoires la veille du déclenchement de la guerre. Il y avait aussi des différences marquées entre les régions particulières

du Gouvernement Général en ce qui concerne le pourcentage de la population déportée. Nous disposons de données détaillées datant de 1943. Jusqu'au mois de juin de cette année on déporta 8,83% de la population du district de Radom, 8,76% de celui de Cracovie, 7,27% de celui de la Galicie, 6,22% de celui de Varsovie et 5,41% de celui de Lublin. Des disproportions encore plus marquées existaient entre les cantons et villes respectifs. Le plus grand nombre de la population en pour-cent fut déporté des cantons: de Sanok (16,19%), de Przemyśl (12,41%), de Rzeszów (10,97%) — le plus bas des cantons: de Lublin (2,18%) et de Radom (2,62%)[18]. Une analyse détaillées de ces données nous amène à la conclusion que les déportations les plus importantes en nombre avaient lieu sur les territoires riches en fermes-naines, disposant d'un surplus de la main d'oeuvre, tandis que dans les cantons habités par la population mixte, polonaise et ukrainienne, elles étaient beaucoup moins intenses. En ce qui concerne les Ukrainiens dans le district de Lublin, ceux-ci étaient protégés en partie contre les déportations au Reich.

L'intensité des déportations aux travaux forcés en Allemagne variait selon les années. L'an 1942 fut le plus abondant en déportations, tant du Gouvernement Général que des territoires incorporés. C'est alors qu'en raison de la pénible guerre contre l'Union Soviétique les autorités hitlériennes appelaient sous les drapeaux de nouvelles classes et intensifiaient leur production pour les besoins de la guerre. On essayait de combler la demande accrue de la main d'oeuvre par des déportations des territoires polonais et soviétiques. Dès 1943 le nombre de déportés diminua sensiblement à la suite de l'épuisement des réserves de la main d'oeuvre, ainsi que de l'activité accrue du maquis. En ce qui concerne les semestres respectifs, c'est dans la période du 1 janvier au 30 juin 1940 que le plus grand nombre de personnes ont été déportées aux travaux forcés. Ceci s'explique par le fait que de tous les pays conquis jusqu'à ce temps la Pologne possédait le plus grand nombre d'habitants et pour cette raisons sa population faisait l'objet d'une extrême exploitation de la main d'oeuvre. C'est seulement la victoire des Allemands à l'Occident et le transfert de nombreux prisonniers de guerre français aux travaux pour l'économie du Reich qui ralentit de beaucoup, dans la seconde moitié de 1940, les déportations des territoires polonais. Celles-ci s'intensifièrent de nouveau dès le début de 1941, période finale des préparatifs visant l'agression de l'Union Soviétique. Dans les premiers mois de la guerre une plus grande dynamique de déportations avait lieu sur les territoires incorporés, et dès 1940 — dans le Gouvernement Général[19]. Ce changement résultait de la politique de nationalité menée en

[18] Archives d'Etat de la Voïvodie de Gdańsk — Der Höhere SS— und Polizeiführer Danzig-Westpreußen No 265, I, 3, p. 51 - 52 du 1 IX 1944; Cz. Łuczak, *„Kraj Warty"*..., p. 60 et 80; Cz. Madajczyk, *Polityka*..., T. I, p. 235 - 236 et 255.

[19] Deutsches Zentralarchiv Potsdam (cit. DZA Potsdam) — Reichsministerium für Ernährung und Landwirtschaft No 1764, p. 23 du 8 VI 1940; Reichsnährstand No 81,

Silésie et en Poméranie, ainsi que de l'emploi d'un nombre relativement important de la population polonaise à l'économie des territoires incorporés.

Parmi ces Polonais qui, dans les années de la deuxième guerre mondiale, travaillaient en Allemagne, un pourcentage minime constituaient les personnes qui s'y étaient trouvées de leur bon gré. Quelques uns entreprirent volontairement ce travail à cause des difficultés matérielles, soit dans l'espoir de se joindre à d'autres membres de leur famille déportés plus tôt. Plusieurs mille habitants des territoires polonais se sont engagés au travail dans des cantons voisins de l'Allemagne pour éviter qu'on les déporte à l'intérieur du Reich, loin de leur domicile. Certaines personnes ont été dirigées en Allemagne par le Mouvement de la Résistance pour y travailler en conspiration et fournir des renseignements; le clergé y assumait les devoirs pastoraux. Il y eut des cas tout à fait sporadiques que des jeunes gens se soient présentés pour les travaux en quête d'aventure; plus souvent c'étaient ceux qui voulaient ainsi se préserver de l'enregistrement sur la liste nationale allemande. Quelques uns se rendaient au Reich volontairement pour effacer les traces et éviter d'être arrêtés, d'autres pour des raisons humaines, dans le but d'aider moralement la jeunesse polonaise qui s'y trouvait. En ce qui concerne les départs bénévoles, ceux-ci comprirent en tout plusieurs dizaines de milliers de personnes, c'est-à-dire à peine quelques pour cent du total des déportés. C'est pourquoi les représentants officiels du Gouvernement Général déclaraient maintes fois que la méthode de recrutement bénévole fit entièrement défaut et que les Polonais ont été embauchés au Reich contre leur propre volonté. Ce caractère forcé des déportations de Polonais pour les travaux fut bien estimé par le bureau départemental de travail à Magdébourg, lequel appelait ces ouvriers „Zwangsarbeiter" (ouvriers forcés)[20].

p. 1 - 72 an. 1941; M. Broszat, *Nationalsozialistische Polenpolitik 1939 - 1945.* Stuttgart 1961, p. 108; G. Eisenblätter, *Grundlinien...*, Table 3; H. Pfahlmann, *Fremdarbeiter und Kriegsgefangene in der deutschen Kriegswirtschaft 1939 - 1945.* Darmstadt 1968, p. 143 - 144.

[20] Archives d'Etat de la ville et de la voïvodie de Łódź (cit. APMŁ i WŁ) — Regierungspräsident von Litzmannstadt No 879, p. 104 du 2 IV 1942; Archives d'Etat de la ville et de la voïvodie de Poznań (cit. APMP i WP) — Der Reichsstatthalter im Reichsgau Wartheland No 2799 du 21 VI et 23 VIII 1940; AZHP — Delegatura Rządu Rzeczypospolitej na Kraj No 202/I/36, p. 12 an 1943; DZA Potsdam — Reichsministerium für Ernährung und Landwirtschaft No 1752, p. 50 du 15 XI 1940; No 1764, p. 11 - 12 du 30 IV 1940; K. Szymczak, *Dni zgrozy i walki o wolność. Pamiętniki robotników z czasów okupacji* (Jours d'horreur et de lutte pour la liberté. Mémoires d'ouvriers du temps de l'occupation). T. I p. 19 - 153. Warszawa 1948. p. 35 - 36; T. Gasztold, *Polacy na robotach przymusowych w rolnictwie Pomorza Zachodniego 1939 - 1945* (Les Polonais aux travaux forcés dans l'agriculture de la Poméranie Occidentale 1939 - 1945). Gdańsk 1971, p. 220 - 221; Z. Walter-Janke, *Początki konspiracji w Łodzi i w regionie łódzkim (1939 - 1945)* (Débuts de conspiration à Łódź et dans la région de Łódź, 1939 - 1945). Najnowsze dzieje Polski. Materiały i Studia z okresu II Wojny Światowej, XI, 1967, p. 103 - 126. Warszawa, p. 121; Cz. Madajczyk, *Polityka...*, T. I, p. 641 - 642; J. Schmelzer, *Der hitlerfaschistische*

Malgré leurs efforts les autorités d'occupation ne furent pas en état de fournir le contingent de la main d'oeuvre imposé aux territoires polonais. Une analyse détaillée de ce problème démontre que les autorités du Gouvernement Général, dans aucune année de 1940 à 1944 n'avaient fourni le nombre demandé d'ouvriers. C'est aussi sur les territoires incorporés que l'étendue des déportations fut dès 1940 inférieure à la demande de la main d'oeuvre déclarée par les autorités centrales du Reich. En 1940, par exemple, on postulait de déporter des territoires polonais 2 millions de personnes environ, dont 1 million du Gouvernement Général. En réalité on a déporté cette année environ 400 mille ouvriers, donc 20% du nombre demandé. A la suite d'une plus grande terreur dans les années suivantes, ces proportions étaient plus favorables pour l'Allemagne, mais ne satisfaisaient pas néanmoins les desiderata des autorités centrales du Reich. Celles-ci, en plus, exerçaient souvent une pression sur le gouverneur Frank, pour qu'il augmentât les déportations. Malgré les efforts entrepris il ne pouvait pas s'acquitter de la tâche qui lui avait été imposée. Il se justifiait par l'impuissance des bureaux de travail et l'insuffisance des forces policières pour des actions de recrutement plus importantes[21]. Les raisons d'irréalisation des contingents de la main d'oeuvre étaient pourtant plus complexes que ne le présentaient les dignitaires hitlériens. La population s'abstenait d'aller travailler au Reich pour les raisons suivantes: le mauvais traitement des Polonais et les salaires bas ne suffisant pas à l'entretien des familles laissées au pays; l'essor sur les territoires polonais des domaines de la production, importants pour l'économie de la guerre, et du transport, surtout après l'agression contre l'URSS, ce qui nécessitait l'emploi d'un bon nombre de Polonais sur place; la politique d'extermination de la nation polonaise, menée par les autorités hitlériennes; l'aversion d'un groupe important de personnes pour tout travail; et enfin, l'hostilité de la société polonaise envers l'action de recrutement réalisée par l'administration d'occupation[22].

L'hostilité de la nation polonaise envers les déportations se manifestait de différentes manières, en commençant par la non-comparution aux convocations des autorités hitlériennes jusqu'aux diverses actions à main armée. Un important pourcentage de la population polonaise ne respectait point

Widerstandskampf der ausländischen Kriegsgefangenen und Deportierten (1939 - 1945). Halle (Saale) 1963, p. 15.

[21] WAP Lublin (Archives d'Etat de la Voïvodie de Lublin) — Gouverneur des Distrikts Lublin No 675, p. 213 du 23 XII 1943; M. Broszat, *Nationalsozialistische Polenpolitik*..., p. 103 et 108 - 110; G. Eisenblätter, *Grundlinien*..., p. 325 et table No 3; E. Seeber, *Zwangsarbeiter*..., p. 141 - 142 et 219 - 220.

[22] BA Koblenz — R 58/158, p. 92 - 93 du 15 III 1941; G. Eisenblätter, *Grundlinien*..., p. 336; E. Seeber, *Zwangsarbeiter*..., p. 125 - 126; Cz. Madajczyk, *Polityka*..., T. I, p. 252 - 253.

les ordres des bureaux de travail relatifs aux déportations pour le Reich. Le phénomène de non-comparution aux bureaux de travail pour déportation aux travaux forcés n'avait pas la même intensité sur les territoires polonais jusqu'à la fin de l'occupation. Il était particulièrement fréquent dans les périodes des nouvelles agressions de la Wehrmacht, auxquelles une partie de la population attachait l'espoir d'une offensive plus énergique des alliés et de la fin proche de la guerre. C'est pourquoi pendant les hostilités au Danemark et en Norvège un grand nombre de personnes se sont abstenues de partir aux travaux, et le jour de l'agression contre l'URSS pas une personne ne s'est présentée dans les bureaux de travail du district de Lublin[23].

Un bon nombre de Polonais, réfractaires aux déportations au Reich, changeaient de domicile pour effacer les traces, d'autres se cachaient chez des parents et des connaissances, ainsi que dans les forêts et dans les blés; beaucoup ont fait accès au maquis. Un pourcentage important de ceux qui se cachaient furent pourtant arrêtés par les autorités hitlériennes et déportés en Allemagne, soit immédiatement, soit après avoir subi la peine de prison. Une partie des autres, bien que constamment suivis à la piste par la police, avaient réussi à éviter la déportation[24].

Certains arrivaient à se soustraire au travaux dans le Reich, soit en fuyant des camps de transition et des transports, soit en graissant la pate de quelques-uns fonctionnaires allemands, soit en falsifiant les documents etc.[25]

Toutes les formes, mentionnées ci-dessus, d'opposition contre les rafles en vue de travaux forcés étaient très répandues sur le territoire polonais. Elles résultaient spontanément de la nécessité d'autodéfense de la société contre les

[23] APMŁ i WŁ — Regierungspräsident von Litzmannstadt No 879 p. 35 - 36 an 1941; BA Koblenz — R 58/158, p. 92 - 93 du 15 III 1941; Institut für Zeitgeschichte München — OKW Prozeß, p. 1200; Archives d'Etat de la Voïvodie de Katowice — Regierung Kattowitz No 2761, p. 62 du 20 IV 1940 et p. 64 du 16 IV 1940; WAP Lublin — Gouverneur des Distrikts Lublin No 764 du 18 III et 22 VIII 1941; S. Datner, *Wywóz ludności...* p. 27.

[24] APMŁ i WŁ — Gestapo Litzmannstadt No 85, p. 282 du 21 XI 1944; APMP i WP — Der Reichsstatthalter im Reichsgau Wartheland No 1828, p. 134 - 135 du 15 VI 1940; Archives Centrales du Ministère de l'Intérieur Warszawa — Der Stadt- und Kreishauptmann Kielce No 8a du 14 et du 29 I 1944; Staatsarchiv Weimar (cit. SAW) — Dossiers de F. Sauckel, T. II, p. 64 - 65 an 1940; WAP Lublin — Gouverneur des Distrikts Lublin No 764 du 22 IV 1941; M. Broszat, *Nationalsozialistische Polenpolitik...* p. 109; S. Datner, *Wywóz ludności...*, p. 50 - 51.

[25] WAP Lublin — Gouverneur des Distrikts Lublin No 674, p. 7 du 11 II 1942; No 764 du 15 et du 16 IV et du 4 et du 6 VIII 1941; No 768, p. 194 an 1942; SAW — Dossiers de F. Sauckel, T. II p. 64 - 65 an 1940; *Chleb i krew. Moja wieś w czasie okupacji. Wspomnienia* (Pain et sang. Mon village au temps de l'occupation. Mémoires). Warszawa 1968, p. 195 - 196; A. Kunicki, *Cichy front* (Le front silencieux). Warszawa 1968, p. 45 - 50; S. Zbierski, *Nad Wartą ludowa straż* (La garde du peuple sur la Warta). Warszawa 1966, p. 200.

initiatives des autorités hitlériennes visant l'extermination de la nation polonaise. Une pareille attitude de toute la société fut fortement influencée par les cercles polonais de résistance et la propagande qu'ils exerçaient. De nombreux tracts, publiés surtout par le Parti Ouvrier Polonais et la Garde Populaire, faisaient appel à la population polonaise pour qu'elle refusât d'aller au Reich; on donnait des instructions comment faire pour éviter les déportations. L'organisation du Petit Sabotage „Wawer", en diffusant des mots d'ordre appropriés, essayait de présenter à la population polonaise les conséquences négatives des déportations aux travaux. D'après l'estimation des autorités hitlériennes du Gouvernement Général cette action de propagande aurait apporté des effets voulus[26].

Le mouvement polonais de résistance, dans sa lutte pour le rétrécissement de l'étendue des déportations ne se limitait pas seulement à l'action de propagande dans la société polonaise, mais il attaquait en outre l'appareil hitlérien d'occupation. L'organisation „Wawer" cassait les vitres et démolissait les vitrines dans les bureaux de travail et dans les locaux d'embauchage à Varsovie. La Garde Populaire, conformément aux directives du Parti Ouvrier Polonais et en revanche des rafles, fut l'auteur de plusieurs attentats dans les cinémas, dont pas tous ont été couronnés de succès. Les unités du maquis attaquaient aussi les commissions de recrutement et plusieurs bureaux de travail, en démolissant leurs locaux et en y détruisant les fichiers personnels; elles arrêtaient les trains et libéraient les déportés. Dans des cas exceptionnels de mauvaise volonté de fonctionnaires allemands d'occupation ainsi que de terreur exercée par eux envers la population polonaise, on se décidait à les priver de vie. En vertu du jugement ayant l'autorité de la chose jugée du tribunal du Mouvement de la Résistance on a exécuté en 1943 le chef du bureau de travail à Varsovie, Kurt Hoffmann, condamné à mort. La même peine de mort a atteint plus tard les fonctionnaires de ce bureau Hugo Dietz et Fritz Geist, ainsi qu'en 1944 Willy Lübert. On fusilla, en outre, plusieurs Polonais qui — avec une ferveur particulière — aidaient les Allemands dans leur action de recrutement.

Les actions de la résistance polonaise ont contribué à amoindrir l'étendue des déportations; elles ont été aussi une des raisons pour lesquelles les autorités d'occupation n'ont pas pu s'acquitter des contingents de la main d'oeuvre imposés aux territoires polonais. Ce fait fut constaté, entre autres, par le chef du bureau de travail du district de Radom, qui déclara le 26 mai 1943 „qu'en raison de l'influence du mouvement de la résistance polonais aucune espèce

[26] BA Koblenz — R 58. Meldungen aus dem Reich du 5 II 1940; K. Antos, *Powstanie i działalność łódzkiej organizacji PPR. Z lat wojny i okupacji 1939 - 1945* (Formation et activités de l'organisation Parti Ouvrier Polonais à Łódź. Des années de la guerre et de l'occupation 1939 - 1945), p. 27 - 57. Warszawa 1968, p. 55 - 56; S. Datner, *Wywóz ludności...*, p. 60 - 62.

de recrutement n'est possible". Seulement une lutte active contre l'appareil d'administration allemand avait pu rétrécir les dimensions des déportations de la population aux travaux forcés dans le Reich. Chaque tentative de pertractations avec les autorités hitlériennes était d'avance vouée à l'échec, et s'il y avait quand même des discussions, elles échouaient de règle. La preuve: le résultat de l'entretien que Janusz Radziwiłł a eu avec Hermann Göring, où ce dernier donna la garantie que la jeunesse jusqu'à l'âge de 18 ans ne serait plus déportée. Cet engagement, qu'on a permis de porter à la connaissance des milieux polonais à Varsovie, ainsi que beaucoup d'autres promesses des autorités hitlériennes, n'a pas été tenu[27]. La décroissance de déportations et de leurs effets néfastes pour le développement de la nation résulta surtout de l'attitude patriotique de la société polonaise et de la lutte acharnée qu'elle menait contre le fascisme allemand.

Traduit par
K. MATUSIEWICZ

[27] Archiwum Akt Nowych (AAN) (Archives d'Actes Nouveaux) Warszawa — Rada Główna Opiekuńcza (Conseil Principal de Patronat) No 100, p. 6 - 6v; AGKBZHwP — Photocopie du Journal de Hans Frank T. III partie II p. 184 du 7 III 1940; A., Adamczyk *Akcja na Arbeitsamt w Mińsku Mazowieckim* (Action contre l'Arbeitsamt à Mińsk Mazowiecki). WTK No 3 (801) du 19 I 1969; M. Broszat, *Nationalsozialistische Polenpolitik*..., p. 106 - 110; S. Datner, *Wywóz ludności*..., p. 61 - 63; J. T. Duracz, *Odwet za łapanki* (Revanche pour les rafles). Polityka No 3 (776) du 15 I 1972; A. Kunicki, *Cichy front*..., p. 45 - 50; Cz. Madajczyk, *Polityka*..., T. I, p. 647; Idem, *Przywódcy hitlerowscy wobec sprawy polskiej w okresie od października 1939 do września 1940* (Les chefs hitlériens vis-à-vis de la question polonaise dans la période d'octobre 1939 à septembre 1940). Przegląd Zachodni, 1958, No 1, p. 1 - 46, Poznań, p. 9; E. Seeber, *Eksploatacja robotników polskich w niemieckim przemyśle i rolnictwie w latach 1939 - 1945* (Exploitation des ouvriers polonais dans l'industrie et l'agriculture allemandes dans les années 1939 - 1945). Śląski Kwartalnik Historyczny Sobótka, XVII, 1962, p. 248 - 279, Wrocław, p. 274 - 275.